

ASSEMBLÉE NATIONALE
31 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT N° II-3031

présenté par

M. Potier, Mme Jourdan, M. Delautrette, M. Echaniz, Mme Pires Beaune, M. Baptiste, M. Mickaël Bouloux, M. Philippe Brun, M. Garot, Mme Rouaux, Mme Thomin, M. Aviragnet, Mme Battistel, M. Califer, M. David, M. Delaporte, M. Olivier Faure, M. Guedj, M. Hajjar, Mme Karamanli, Mme Keloua Hachi, M. Leseul, M. Naillet, M. Bertrand Petit, Mme Pic, Mme Rabault, Mme Santiago, M. Saulignac, Mme Untermaier, M. Vallaud, M. Vicot et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 35

ÉTAT B

Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)		
Programmes	+	-
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	3 000 000	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	3 000 000
Allègements du coût du travail en agriculture (TODE-AG)	0	0
Soutien aux associations de protection animale et aux refuges	0	0
TOTAUX	3 000 000	3 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés confie à FranceAgriMer, en lien avec les interprofessions, l'expérimentation permettant de modéliser un système contractuel pérenne garantissant au monde céréalier un débouché durable sur le territoire national et aux éleveurs la garantie d'accès à une alimentation animale sécurisée.

Depuis 10 ans, 24 % des éleveurs ont cessé leur activité. En 4 ans, la France a perdu 650 000 têtes de bétail. Cette fragilisation de l'élevage lié aux conditions socio-économiques actuels est une menace pour notre souveraineté alimentaire, nos systèmes de polyculture élevage et l'aménagement du territoire et l'agroécologie.

Ce phénomène est aggravé par la fréquence des épisodes de stress hydrique comme celui que nous avons connu cet été et qui a comme conséquence une diminution de la production de forage et dans le cas présent un renchérissement des matières premières végétales indispensables à l'alimentation animale.

Une des solutions tentant à atténuer ce phénomène est la contractualisation entre filières végétales et animales pour garantir un coût de production rémunérateur pour les éleveurs au-delà des aléas climatiques et de la trop grande fluctuation des prix.

Un tel mécanisme ne peut reposer que sur l'unité interprofessionnelle.

Afin d'assurer la recevabilité financière de cet amendement, ce dernier ponctionne 3 millions d'euros (en AE et CP) du programme 215 « Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture » en son action n° 1 « Moyens de l'administration centrale » afin d'abonder du même montant (en AE et CP) l'action n° 21 « Adaptation des filières à l'évolution des marchés » du programme 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt ».

Les députés du groupe Socialistes et apparentés ne souhaitent pas diminuer les crédits alloués au programme 215 et demandent donc au Gouvernement de lever le gage.